

STATISTIQUES

BELGIQUE

L'Industrie Charbonnière

pendant l'année 1940

**Statistique sommaire et vue d'ensemble
sur l'exploitation**

PAR

H. ANCIAUX,

Ingénieur en Chef - Directeur des Mines.

Le présent travail donne un aperçu de la marche de l'industrie charbonnière belge au cours de l'année 1940, affectée par les événements de guerre du mois de mai et leurs conséquences.

Il a paru utile de le publier, même tardivement, parce qu'il contient des renseignements ne figurant pas dans la statistique annuelle des industries extractives et métallurgiques et complétant par conséquent cette dernière.

Après les événements de guerre du mois de mai, l'armée allemande a exercé un pouvoir de fait. Une administration militaire allemande (Militärverwaltung) a été instituée, comportant des organes centraux et locaux s'occupant de l'industrie charbonnière. L'administration belge est, d'autre part, restée en fonctions.

Production de houille.

(Voir tableaux nos 1 et 2 et diagramme n° 1.)

La production nette de houille en Belgique a été, en 1940, de 25.539.190 tonnes, contre 29.843.530 tonnes en 1939.

D'après le tableau n° 1, on peut se rendre compte de l'allure de la production mensuelle.

Le bassin de la Campine a fourni 25,1 % de l'extraction totale de l'année, contre 24,3 % en 1939, 21,1 % en 1938, 22,3 % en 1937, 22,5 % en 1936 et 21,4 % en 1935. Il n'a été dépassé, au point de vue de l'importance de la production, que par le district de Charleroi.

Le nombre moyen de jours d'extraction de l'année a varié, suivant les districts, entre 266 et 289. Pour l'ensemble des charbonnages il a été de 279,1 contre 284,6 en 1939, 290,0 en 1938, 295,1 en 1937, 278,8 en 1936 et 271,0 en 1935.

TABLEAU N° 1.

PRODUCTION MENSUELLE DE HOUILLE PAR DISTRICT
(en milliers de tonnes).

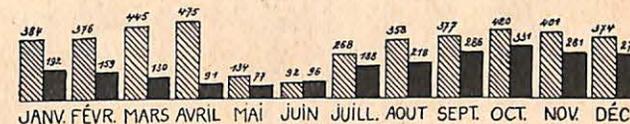
PÉRIODES	Couchant de Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Limbourg	Le Royaume
Janvier 1940 . . .	383,8	380,6	689,3	32,2	476,4	653,9	2 616,2
Février	375,6	378,4	670,7	33,9	479,1	681,3	2.619,0
Mars	444,7	403,3	730,9	35,2	498,4	715,0	2.827,5
Avril	475,1	427,2	764,7	38,2	526,7	753,1	2.985,0
Mai	133,7	113,6	217,9	10,1	161,7	269,3	906,4
Juin	91,8	81,6	138,2	2,3	153,8	197,4	665,1
Juillet	267,9	211,8	397,2	13,7	265,6	345,6	1 501,9
Août	357,5	282,9	533,1	23,2	418,4	464,1	2.079,2
Septembre	377,4	32,2	571,1	35,9	387,0	537,2	2 228,8
Octobre	420,3	367,1	650,4	33,2	438,7	629,5	2.539,2
Novembre	401,1	346,9	607,2	31,6	398,5	587,2	2.372,5
Décembre	374,4	321,4	564,1	29,2	391,9	577,6	2.258,6
Totaux des relevés mensuels 1940	4.103,4	3.635,0	6.534,9	318,7	4.596,2	6.411,2	25.599,4
Production en 1940 (chiffres rectifiés) (1)	4.103,7	3.635,1	6.535,7	310,9	4.542,6	6.411,2	25.539,2
» 1939 (1)	4.553,5	4.247,8	7.902,5	380,5	5.521,4	7.237,8	29.843,5
» 1938 (1)	4.898,9	4.255,8	7.977,1	393,7	5.523,2	6.536,2	29.584,9

(1) Chiffres définitifs de la statistique annuelle

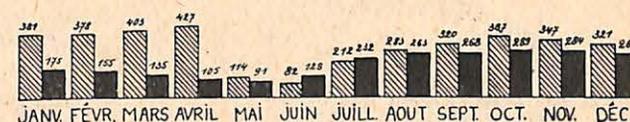
MOUVEMENT DE LA PRODUCTION ET DES STOCKS DANS LES PRINCIPAUX DISTRICTS.

▨ PRODUCTION MENSUELLE EN MILLIERS DE TONNES.
■ STOCKS A LA FIN DU MOIS EN MILLIERS DE TONNES.

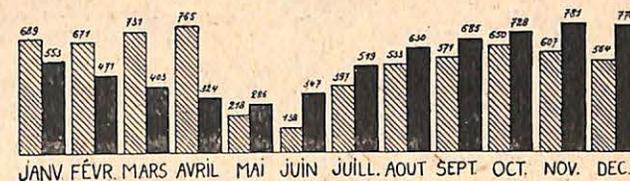
COUCHANT DE MONS



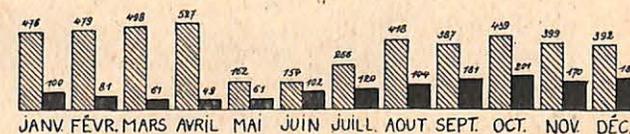
CENTRE



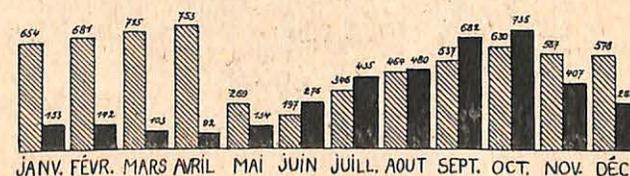
CHARLEROI



LIÈGE



CAMPINE



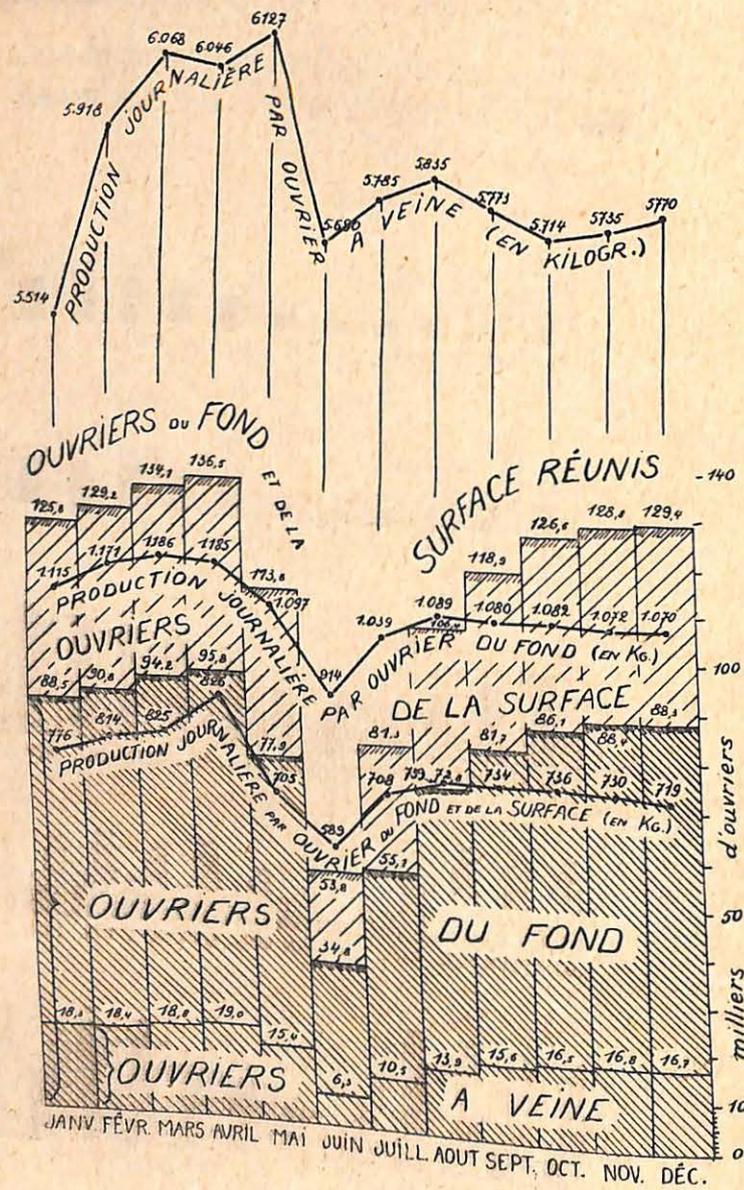


TABLEAU N° 2.

PRODUCTION JOURNALIÈRE (en tonnes)

Périodes	Couchant de Mons		Centre		Charleroi		Namur		Liège		Campine		Royaume	
	Production journalière	Jours d'extraction												
1940														
Janv.	14.820	25,9	14.810	25,7	26.610	25,9	1.240	25,9	18.250	26,1	25.250	25,9	101.010	25,9
Fév.	15.980	23,5	15.700	24,1	28.180	23,8	1.360	25,0	19.400	24,7	28.150	24,2	108.670	24,1
Mars	17.790	25,0	16.390	24,6	29.240	25,0	1.410	25,9	20.430	24,4	28.600	25,0	114.010	24,8
Avril	18.270	26,0	16.490	25,9	29.520	25,9	1.480	25,9	20.420	25,8	28.970	26,0	115.250	25,9
Mai	17.150	7,8	12.770	8,9	26.570	8,2	1.330	7,6	15.400	10,5	18.440	14,6	94.420	9,6
Juin	4.810	19,1	4.770	17,1	9.150	15,1	191	12,1	7.810	19,7	8.890	22,2	35.760	18,6
Juillet	9.880	26,1	9.170	23,1	16.280	24,4	590	23,4	10.540	25,2	13.820	25,0	60.560	24,8
Août	13.750	26,0	11.320	25,0	20.830	25,6	930	23,0	16.280	25,7	17.850	26,0	80.900	25,7
Sept.	15.160	24,9	13.020	24,6	23.030	24,8	1.510	23,8	15.540	24,9	21.660	24,8	89.870	24,8
Oct.	15.620	26,9	13.600	27,0	24.360	26,7	1.240	26,8	16.310	26,9	23.400	26,9	94.390	26,9
Nov.	15.050	25,0	14.040	24,7	24.290	25,0	1.270	24,8	16.750	23,8	23.970	24,5	96.440	24,6
Déc.	16.280	23,0	13.970	23,0	24.850	22,7	1.350	21,7	15.860	24,7	24.070	24,0	96.520	23,4
Année 1940	14.700	279,2	13.280	273,7	23.930	273,1	1.160	266,9	16.090	282,4	22.180	289,1	91.500	279,1
1940(1)	15.100	273,4	13.200	275,4	24.130	270,8	1.150	270,0	15.820	287,2	21.930	292,3	91.770	278,3
1939(1)	17.550	259,5	14.960	284,0	27.370	288,7	1.320	288,9	13.810	293,5	24.310	297,7	104.860	284,6
1938(1)	17.190	283,0	15.010	283,6	27.240	292,8	1.370	288,2	18.600	297,0	22.610	289,1	102.020	280,0

(1) D'après les chiffres définitifs de la statistique annuelle.

La production moyenne du pays par jour d'extraction, calculée mensuellement, a varié de 115.250 tonnes, maximum atteint en avril, à 35.760, minimum atteint en juin (voir tableau n 2).

Stocks de houille.

(Voir tableau n° 3 et diagramme n° 1.)

Le stock total de houille dans les charbonnages a diminué fortement pendant les cinq premiers mois. Il s'est relevé ensuite rapidement par suite du manque de moyens de transport qui paralysait l'écoulement de la production. Un nouveau mouvement de décroissance accentuée s'est dessiné à partir du mois de novembre.

La quantité en magasin à la fin de l'année correspondait à 19 jours de production, au taux de production journalière atteint à cette époque.

Durée du travail.

Par arrêté royal du 26 janvier 1937, la durée du travail souterrain dans les mines de houille avait été réduite à 45 heures par semaine et, 7 h. 30 par jour, descente et remonte comprises, à partir du 1^{er} février 1937.

Un arrêté royal du 15 décembre 1939 avait ensuite permis de porter la durée annuelle à 2.312 heures, les limites hebdomadaire et journalière devenant respectivement 48 et 8 heures. Toutefois, il n'avait guère reçu d'application.

Cet arrêté a été abrogé et remplacé par celui du 3 février 1940, lequel n'a plus établi de limite annuelle et a seulement fixé les limites de 48 heures par semaine et 8 heures par jour. Ce régime est substitué à celui de l'arrêté royal du 26 janvier 1937 jusqu'à la date de remise de l'armée sur pied de paix.

TABLEAU N° 3.
STOCKS EN MILLIERS DE TONNES

Périodes	Couchant de Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Campine	Royaume
1er janv. 1938 (1)	119,0	168,8	105,2	4,9	74,8	217,9	690,6
1er janv. 1939 (1)	44,3	419,3	624,3	47,5	210,6	480,2	2.227,2
1er janv. 1940 (1)	208,4	197,9	619,3	71,4	97,5	136,3	1.130,8
fin janvier . . .	192,3	174,6	552,8	62,4	99,9	153,4	1.235,4
» février . . .	159,0	155,2	470,8	56,0	80,7	142,1	1.063,8
» mars . . .	130,1	135,3	402,7	44,9	60,7	103,1	876,8
» avril . . .	90,7	105,4	324,2	31,0	48,9	91,8	692,0
» mai . . .	77,0	90,9	285,5	29,3	60,5	134,1	677,3
» juin . . .	95,7	128,4	347,4	29,6	101,5	276,1	978,7
» juillet . . .	188,1	231,7	518,5	32,4	120,4	435,1	1.526,2
» août . . .	218,2	263,0	630,2	37,4	143,5	479,9	1.772,2
» septembre . . .	285,7	268,4	685,0	41,0	181,2	682,4	2.143,7
» octobre . . .	330,8	288,7	728,0	41,6	201,2	734,6	2.324,9
» novembre . . .	280,9	283,5	780,5	46,5	169,8	407,3	1.968,5
» décembre . . .	271,5	263,3	769,9	46,2	188,7	288,2	1.827,8
» déc (chif.rec)	271,5	263,3	770,9	46,2	187,4	299,1	1.838,4

TABLEAU N° 4.
PERSONNEL OUVRIER DES CHARBONNAGES
(en milliers d'ouvriers)

Périodes	Ouvriers à veine	Ouvriers du fond (y compris les ouvriers à veine)	Ouvriers de la surface	Ouvriers du fond et de la surface réunis
1939 décembre .	18,6	89,9	37,8	127,7
1940 janvier . .	18,3	88,5	37,3	125,8
février . . .	18,4	90,8	38,4	129,2
mars . . .	18,8	94,2	39,9	134,1
avril . . .	19,0	95,8	40,7	136,5
mai . . .	1,4	77,9	35,7	113,6
juin . . .	6,3	34,8	19,0	53,8
juillet . . .	10,5	55,1	26,2	81,3
août . . .	13,9	72,8	33,6	106,4
septembre . .	15,6	81,7	37,2	118,9
octobre . . .	16,5	86,1	40,5	126,6
novembre . .	16,8	88,4	40,4	128,8
décembre . .	16,7	88,3	41,1	129,4
1940 moyenne .	15,5	79,5	35,8	115,3
1940 » (1)	15,8	81,1	36,2	117,2
1939 » (1)	18,6	91,4	39,2	130,6
1938 » (1)	18,7	91,9	39,3	131,2

1) Chiffres définitifs de la statistique annuelle.

Personnel.

(Voir tableaux nos 4 et 5 et diagramme no 2.)

Le tableau n° 4 indique, mois par mois, le nombre moyen d'ouvriers occupés pendant les jours d'extraction. Ce nombre a varié entre un maximum de 136.500 atteint en avril (en chiffres ronds) et un minimum de 53.800 constaté en juin. Dès le mois d'octobre, l'effectif était remonté à un niveau dépassant celui de janvier.

Le relevé ci-après donne la répartition entre les districts du personnel total occupé au cours du dernier mois des années 1938, 1939 et 1940 :

	Déc. 1938	Déc. 1939	Déc. 1940
Couchant de Mons	23.571	19.579	23.508
Centre	18.381	19.005	19.248
Charleroi	37.491	36.754	33.811
Namur	1.847	1.816	1.937
Liège	28.889	28.054	26.343
Campine	21.330	22.490	24.508
Royaume	131.509	127.698	129.355

L'augmentation relativement importante constatée dans le Couchant de Mons est due à la réouverture en février 1940 du Charbonnage des Produits et du Levant du Flénu qui avait été fermé en 1939.

Les chiffres ci-après, fournis par la Fédération des Associations Charbonnières, montrent la proportion d'ouvriers étrangers dans le nombre total d'ouvriers inscrits dans les charbonnages (usines connexes comprises).

DISTRICTS MINIERS	Nombre d'ouvriers étrangers inscrits à fin décembre 1940	Nombre total d'ouvriers inscrits à fin décembre 1940	Proportion d'étrangers %
Couchant de Mons.	1.740	26.546	6,6
Centre	1.909	21.263	9,0
Charleroi et Namur.	4.512	39.320	11,5
Liège	4.850	29.939	16,2
Campine	3.559	28.295	11,9
Royaume	16.570	145.363	11,4

Dans le tableau suivant sont comparés les nombres d'ouvriers étrangers inscrits à la fin de chacune des trois dernières années.

	Fin décembre 1938	Fin décembre 1939	Fin décembre 1940
Couchant de Mons.	2.591	2.204	1.740
Centre.	3.130	2.783	1.909
Charleroi	6.894	6.681	4.512
Liège	7.152	7.032	4.850
Campine	5.275	4.824	3.559
Royaume	25.042	23.524	16.570

On remarque une diminution importante dans tous les districts au cours de l'année 1940. Pour l'ensemble du pays, la proportion d'ouvriers étrangers dans les charbonnages est descendue de 16,6 p. c. en 1939 à 11,4 p. c. en 1940.

Quant à la nationalité, les ouvriers étrangers se répartissent comme suit :

Polonais	7.639
Italiens	3.513
Tchécoslovaques	1.605
Yougo-Slaves	956
Français	872
Hollandais	644
Hongrois	289
Nord-Africains	338
Ouvrier d'autres nationalités	714

Total 16.570

Production par journée d'ouvrier

(Voir tableaux nos 5, 6 et diagramme no 2.)

Le tableau n° 5 indique que la production par journée d'ouvrier, calculée pour l'ensemble du pays, a subi en février un relèvement notable que l'on doit attribuer en grande partie à l'augmentation de la durée du travail journalier.

Après une chute pendant la période anormale des mois de mai, juin et juillet, elle s'est stabilisée jusqu'à la fin de l'année à un niveau qui était plus élevé que celui de janvier pour

les ouvriers à veine, mais moins élevé pour les deux autres catégories.

TABLEAU N° 5.

PÉRIODES	Production journalière par ouvrier		
	Ouvriers à veine kilogr.	Ouvriers du fond (y compris les ouvriers à veine) kilogr.	Ouvriers du fond et de la surface kilogr.
Janvier 1940	5.514	1.115	776
Février	5.918	1.171	814
Mars	6.068	1.186	825
Avril	6.046	1.185	826
Mai	6.127	1.097	705
Juin	5.690	914	589
Juillet	5.785	1.039	708
Août	5.833	1.089	739
Septembre	5.773	1.080	734
Octobre	5.714	1.082	736
Novembre	5.735	1.072	730
Décembre	5.770	1.070	719

Le tableau n° 6 met en regard, pour les divers districts, le rendement de chacune de ces catégories en 1940 et les rendements qui ont été réalisés au cours des deux années antérieures; il permet aussi de faire des comparaisons entre les districts.

TABLEAU N° 6.

DISTRICTS MINIERES	Production moyenne								
	par journée d'ouvrier à veine			par journée d'ouv. de l'intérieur (ouv. à veine compr.)			par journée d'ouv. de toute catégorie (intérieur et surface)		
	en kilogs			en kilogs			en kilogs		
	1938 (1)	1939 (1)	1940 (1)	1938 (1)	1939 (1)	1940 (1)	1938 (1)	1939 (1)	1940 (1)
Couchant de Mons	4.445	4.660	4.777	999	1.000	969	708	709	688
Centre	5.995	5.973	6.199	1.104	1.099	1.084	772	774	746
Charleroi	5.022	5.123	5.470	1.062	1.083	1.109	712	720	721
Namur	4.230	4.209	3.998	1.057	1.029	1.003	719	704	666
Liège	5.305	5.416	5.431	874	902	901	627	648	635
Bassin du Sud.	5.083	5.208	5.381	1.004	1.018	1.016	699	708	695
Campine	7.260	7.705	7.532	1.523	1.608	1.498	1.035	1.095	1.009
Le Royaume	5.443	5.652	5.797	1.085	1.117	1.105	753	774	754

(1) Chiffres définitifs de la statistique annuelle.

Salaires.

(Voir tableaux n° 7)

L'augmentation de la durée du travail journalier, portée de 7 h. 30 à 8 heures pour les ouvriers du fond par l'arrêté royal du 3 février 1940, a été accompagnée de dispositions en matière de salaires, indiquées comme suit dans le rapport au Roi joint à l'arrêté susdit :

Le gouvernement a estimé devoir faire une proposition, acceptée par les représentants des patrons et les représentants des ouvriers, proposition prévoyant que les salaires des ouvriers intéressés subiront une majoration égale à 1,5 p. c. des salaires actuels.

Cette majoration de salaires vient s'ajouter à l'augmentation du gain; celui-ci reste conditionné par le rendement de l'ouvrier qui travaille à marché et par le temps de présence de l'ouvrier qui est payé au temps, étant donné qu'il ne peut être opéré de diminution du taux des salaires pour les ouvriers à marché ni du salaire horaire pour les autres ouvriers.

En application de ce qui précède, les salaires à la journée des ouvriers du fond ont été augmentés de $6,66 + 1,50 = 8,16$ p. c. Les salaires journaliers à marché des ouvriers du fond ont été augmentés dans la même proportion lorsque le rendement horaire est resté inchangé; dans les cas où le rendement horaire a augmenté ou diminué, la majoration des salaires journaliers à marché a été plus élevée ou moins élevée que 8,16 p. c.

Suivant l'accord intervenu, les salaires ont été augmentés de 2 1/2 p. c. à partir du 10 mars 1940 et il a été convenu que les fluctuations seraient régies à l'avenir par les dispositions suivantes formant avenant à la convention des salaires du 28 juillet 1920 :

La Convention relative aux fluctuations des salaires suivant le coût de la vie et au salaire minimum, adoptée le 28 juillet 1920 et modifiée ultérieurement, reste en vigueur, telle qu'elle était appliquée en 1939, sauf les modifications suivantes, qui y sont apportées, pour une période dont la fin sera marquée par l'arrêté royal qui remettra l'armée sur pied de paix :

1°) Après l'augmentation des salaires de 1 1/2 p. c. appliquée le 10 mars 1940, l'index de base est 114,5;

2°) A la fin de chaque mois, la moyenne arithmétique des index des prix de détail des trois derniers mois est établie;

3°) Dès que l'index moyen ainsi établi marque un écart d'au moins 5 p. c. avec le dernier index de base, les salaires subissent une variation correspondante de 5 p. c.;

4°) Les salaires ainsi modifiés sont mis en regard d'un nouvel index de base, qui est le dernier index de base augmenté ou diminué de 5 p. c.;

5°) L'application de cette fluctuation a lieu à partir du premier dimanche du mois suivant.

En fait, les dispositions ci-dessus autres que celles du 1°, n'ont pas été appliquées. L'indice des prix de détail n'a plus été publié après le mois d'avril 1940.

Au surplus, un arrêté des Secrétaires généraux en date du 1^{er} août 1940 a interdit d'une manière générale d'augmenter le taux des salaires et des traitements effectivement pratiqués au 10 mai 1940.

Le tableau n° 7 indique les résultats d'une enquête sur les salaires du mois de janvier 1941, faite suivant un plan analogue à celui des enquêtes antérieures effectuées à la demande de la Commission nationale mixte des mines. Il a été jugé utile de joindre ce tableau à la statistique de l'année 1940; on peut considérer qu'il donne l'état des salaires des mineurs à la fin de la dite année. Il s'agit des salaires moyens d'une journée de huit heures, les salaires du personnel surveillant étant exclus.

TABLEAU N° 7.

SALAIRES EN JANVIER 1941. (journée de huit heures).

Catégories d'ouvriers	Wons	Ceure	Charleroi et Namur	Liège	Bassin du Sud	Campine	Royaume
A. FOND.							
1) Ouvriers à veine ou abatteurs :							
a) qualifiés	67,08	70,68	71,48	72,76	70,61	73,81	71,22
b) apprentis	53,65	58,45	61,56	62,19	58,05	60,15	59,01
c) ensemble	65,65	69,85	71,09	72,07	69,77	71,05	70,04
2) Ouvriers à marché autres que les ouvriers à veine :							
a) bouveleurs ou bacneur	89,99	88,98	90,60	82,51	87,68	90,75	88,38
b) coupeurs de voies principales	65,43	70,05	69,78	69,72	68,60	74,54	69,46
c) coupeurs de voies secondaires	58,56	63,95	65,56	63,21	62,19	64,44	62,56
d) autres	68,36	61,18	70,75	67,97	67,55	68,80	67,92
e) ensemble	68,89	71,58	76,05	71,10	71,63	74,99	72,31
3) Ouvriers à la journée assimilables aux précédents au point de vue du salaire, à l'exclusion des ouvriers du transport portés à la rubrique ci-après	61,33	62,54	66,80	62,61	64,06	62,10	63,65
4) Ensemble des catégories 2 et 3	66,12	66,89	70,07	67,23	67,79	68,51	67,94
5) Ensemble des catégories 1, 2 et 3	65,93	68,13	70,52	69,05	68,60	69,57	68,81
6) Ouvriers occupés au transport pendant le poste d'abatage	49,14	45,02	47,99	52,99	48,88	48,39	48,82
7) Autre personnel du fond	46,39	49,52	49,73	51,06	49,10	47,91	48,85
8) Ensemble du personnel du fond, non compris le personnel de la surveillance	56,80	56,50	59,99	60,19	58,64	60,18	8,94
B. SURFACE.							
9) Ouvriers qualifiés et ouvriers y assimilables au point de vue du salaire	46,79	50,78	48,87	47,68	48,40	47,55	48,25
10) Personnel masculin non qualifié	38,15	40,16	39,21	39,92	39,33	38,72	39,20
11) Femmes et filles	21,88	22,63	22,39	24,87	23,36	22,94	23,34
12) Ensemble du personnel de la surface, non compris le personnel de la surveillance (catégories 9, 10 et 11)	41,34	43,14	41,63	41,34	41,77	41,69	76
C. FOND ET SURFACE REUNIS.							
13) Ensemble du personnel du fond et de la surface non compris le personnel de la surveillance (catégories 6 et 12)	52,08	52,02	53,31	54,31	53,05	53,93	53,22

TABLEAU N° 8
SALAIRES EN 1939 ET EN 1940

DISTRICTS	Ouvriers à veine		Ouvriers du fond y compris les ouv. à veine		Ouvriers de la surface		Ouvriers de toutes catégories fond et surface	
	1939	1940	1939	1940	1939	1940	1939	1940
Couchant de Mons	55,98	64,01	51,12	57,74	39,49	42,68	47,74	53,37
Centre	59,94	68,38	51,19	58,13	41,72	45,13	48,39	54,08
Charleroi	60,74	69,14	55,39	61,46	41,56	42,49	48,43	54,81
Namur	62,22	69,83	54,10	61,42	41,43	44,02	50,09	55,58
Liège	62,77	70,34	53,99	60,97	39,65	42,54	49,95	55,53
Bassin du Sud.	60,05	68,07	52,87	59,90	39,75	43,03	48,87	54,57
Campine	63,67	70,99	55,19	61,51	39,64	42,39	50,23	55,27
Royaume	60,69	68,63	53,26	60,20	39,73	42,90	49,11	54,70

TABLEAU N° 9
SALAIRES PAR TONNE.

DISTRICTS	Dépenses en salaires par tonne nette extraite					
	1935	1936	1937	1938	1939	1940
Couchant de Mons	Francs 46,83	Francs 50,52	Francs 60,96	Francs 68,32	Francs 67,29	Francs 77,57
Centre	46,75	47,41	57,11	63,45	62,53	72,46
Charleroi	48,62	52,29	62,84	69,48	67,85	76,06
Namur	47,80	51,16	61,04	70,36	71,20	83,41
Liège	53,99	57,78	71,66	79,90	77,09	87,41
Bassin du Sud.	49,20	52,29	63,40	70,63	69,05	78,52
Campine	34,50	35,22	43,57	48,83	48,86	54,79
Royaume	46,05	48,45	58,98	65,81	63,42	72,55

Le tableau n° 8 indique les salaires moyens de l'année, mis en regard des salaires moyens de l'année précédente, les uns et les autres établis par journée de présence et en tenant compte des sommes touchées par le personnel de surveillance. L'augmentation que l'on constate s'explique principalement par les majorations de majorations de taux des salaires accordées au début de l'année 1940 et indiquées plus haut.

Dans le tableau n° 9, la dépense en salaires par tonne est calculée pour les différents districts et pour l'ensemble du pays. Elle est nettement plus faible en Campine que dans tout autre district.

Comme nous l'avons fait remarquer à l'occasion des statistiques précédentes, les chiffres des tableaux nos 7, 8 et 9 ne concernent que les salaires proprement dits. D'autres charges viennent s'y ajouter pour constituer le coût de la main-d'œuvre.

Approvisionnement des Charbonnages.

En vue de faire face aux difficultés dans l'obtention des matières de consommation, les charbonnages ont constitué un Office Central d'Approvisionnement.

Prix des charbons.

(Voir tableau nos 10 et 11)

Le tableau n° 10 indique, sous la même forme que précédemment, les prix directeurs établis par l'Office belge des Charbons, dénommé dans la suite Comptoir belge des Charbons.

On voit que ces prix ont subi, à partir d'avril, une majoration de fr. 6,50 par tonne, sauf en ce qui concerne les poussières, auxquels une augmentation variant selon la teneur en cendres a été appliquée.

Après les événements de guerre du mois de mai et la période d'activité restreinte qui les a suivis, la vente des charbons a repris au cours du troisième trimestre. Un barème nouveau, comportant un nombre moindre de catégories a été étudié et

TABLEAU N° 10.

PRIX DES CHARBONS en 1940 (en francs par tonne).

CATEGORIES	1 ^{er} janvier 1940	1 ^{er} avril 1940	9 Septembre 1940
<i>Charbons industriels :</i>			
Poussières, 20 % de cendres, 0-1, 0-3 m/m, maigre	105,—	109,75	109,75
Poussières, 12 % de cendres, 0-4, 0-6 m/m, quart-gras	122,—	130,25	130,25
Fines lavées, 0-10 m/m, demi-gras	144,50	151,—	151,—
Fines mi-lavées, 0-30 m/m, gras	172,50	179,—	179,—
Menu brut, 0-70 m/m, maigre	154,50	161,—	161,—
Menus mi-lavés, 0-60, 0-70 m/m, gras	181,50	188,—	188,—
Braïettes, 10-20 m/m, demi-gras	209,50	216,—	216,—
Criblé, au-dessus de 60 m/m, 3/4 gras	234,—	240,50	240,50
Fines à coke	193,(1)	199,50(1)	170,(1)
Charbon pour locomotives de la Société Nationale des Chemins de fer belges :			
12 % de cendres (menu 0-70 m/m, demi-gras)	172,50	179,—	179,—
<i>Charbons domestiques :</i>			
Grains 5-10 m/m, maigre	181,—	187,50	195,—
Braïettes 10-20 m/m, maigre	220,50	227,—	250,—
Braïettes 20-30 m/m, maigre	293,50	300,—	320,—
Braïettes 20-30 m/m, demi-gras	288,—	294,50	315,—
Têtes de moineaux 30-50 m/m, maigres	293,50	300,—	315,—
Têtes de moineaux 30-50 m/m, demi-gras	293,50	300,—	310,—
Gaïlettins 50-80 m/m, maigre	271,—	277,50	290,—
Gaïlettins 50-80 m/m, demi-gras	276,50	283,—	290,—
Criblé, gras	260,(1)	268,50(1)	250,(2)

les prix maxima fixés par ce barème ont été appliqués aux seuls charbons domestiques à partir du 9 septembre. Après remaniement, le dit barème a été sanctionné par un arrêté du 30 décembre 1940 et rendu obligatoire à partir du 2 janvier 1941 (voir tableau n° 11).

(1) Prix « rendus ».

(2) Prix « départ ».

TABLEAU N° 11

PRIX MAXIMA DES CHARBONS, à partir du 2 janvier 1941 (sur wagon, départ charbonnage, pour le marché intérieur).

N. B. — Voir le *Moniteur* du 1^{er} janvier 1941 pour les corrections à apporter à ces prix, suivant les cas.

Catégories	Charbons gras fr. par T.	Charbons 3/4 gras fr. par T.	Charbons 1/2 gras fr. par T.	Charbons 1/4 gras fr. par T.	Charbons maigres fr. par T.
0-2 mm. brut, 17 1/2 — 20 p. c. de cendres	124	124	124	119	114
0-5 mm. brut, 17 1/2 — 20 p. c. de cendres	129	129	129	124	119
0-5 mm. avé, 10 p. c. de cendres	—	—	149	139	134
2-5, 2-6 mm. lavé, 10 p. c. de cendres	—	—	164	149	144
0-10 mm. lavé, 10 p. c. de cendres	184	176	164	149	144
5-10 mm. lavé 10 p. c. de cendres	205	200	195	185	190
10-18 mm	225	230	245	235	245
12-22 mm.	—	—	—	—	260
18-30 mm.	245	275	300	300	315
30-50 mm.	245	290	305	300	310
50-80 mm.	245	285	295	275	285
80-120 mm.	—	—	280	265	275
Criblés	245	255	265	250	250
Gaïlletteries	—	—	275	260	260

Il est à remarquer que les prix fixés sont des prix « départ » et qu'il n'est plus fait de distinction entre charbons industriels et charbons domestiques.

Le prix du charbon de la classe C (demi-gras 0,70 mm.) pour locomotives de la Société nationale des Chemins de fer, correspondant aux prix du barème et valable à partir du 1^{er} janvier 1941, est de 191 francs.

Production du coke.

La production de coke a marqué une diminution sensible en 1940 par rapport à 1939.

TABLEAU N° 12

PRODUCTION DE COKE PENDANT L'ANNÉE 1940.

(en milliers de tonnes)

PÉRIODES	Hainaut	Liège	Autres provinces	ROYAUME
Janvier . . .	202,3	112,4	129,0	506,7
Février . . .	191,2	106,9	166,5	64.
Mars . . .	214,5	113,2	191,5	519,2
Avril . . .	214,3	109,8	190,1	514,2
Mai . . .	80,2	36,2	95,0	211,4
Juin . . .	25,7	4,1	40,2	70,0
Juillet . . .	34,5	11,4	46,2	92,1
Août . . .	63,3	26,2	60,7	150,2
Septembre . .	99,2	40,2	71,4	210,8
Octobre . . .	122,6	49,7	79,8	252,1
Novembre . .	136,2	61,4	99,2	296,8
Décembre . .	166,7	82,4	114,5	363,6
Tota 1940 . .	1.550,7	753,9	1.347,1	3.651,7
Total 1940 (2).	1.711,8	855,8	1.377,7	3.945,3
1939 (1). . .	2.188,9	1.261,1	1.661,4	4.956,4
1938 (1). . .	2.000,6	985,9	1.412,0	4.398,5

(1) Chiffres définitifs de la statistique annuelle (petit coke non compris).

(2) Chiffres rectifiés (y compris cokes calibrés ou classés, poussier et déchets utilisables ou vendables).

Prix du coke.

Les prix approximatifs du gros coke du type sidérurgique pour le marché intérieur sont indiqués ci-après.

TABLEAU N° 13

PRIX DU COKE

DATES	Prix « départ » Fr.
1 ^{er} janvier 1940	280,00
8 mars 1940	330,00
1 ^{er} octobre 1940	330,00 à 350,00

Production d'agglomérés de houille.

La production d'agglomérés de houille a été moindre en 1940 que pendant l'année précédente, mais une reprise s'est marquée dans les derniers mois de l'année.

TABLEAU N° 14

PRODUCTION D'AGGLOMÉRÉS PENDANT L'ANNÉE 1940

(en milliers de tonnes)

PÉRIODES	ROYAUME
Janvier	185,8
Février	208,6
Mars	225,9
Avril	229,6
Mai	64,0
Juin	19,5
Juillet	58,8
Août	132,0
Septembre	161,9
Octobre	135,5
Novembre	157,8
Décembre	147,1
Total 1940.	1.726,5
Total 1940 (2).	1.753,6
Année 1939 (1)	1.561,1
» 1938 (1)	1.712,3

(1) Chiffres définitifs de la statistique annuelle.

(2) Chiffres rectifiés.

Prix des agglomérés.

Le tableau suivant donne les prix des briquettes du type II de la Société Nationale des Chemins de fer belges, et des boulets demi-gras, d'une teneur en cendres de 10 % au maximum.

TABLEAU N° 15

PRIX DES AGGLOMERES (en francs par tonne)

DATES	BRIQUETTES	BOULETS
1 ^{er} Janvier 1940	196	27
1 ^{er} Avril 1940	202,50	206,50
2 Janvier 1941 (1)	220	210

Office Central du charbon.

Un Office central du Charbon a été créé par arrêté du 3 septembre 1940, en exécution d'un arrêté du 2 du même mois, portant le statut organique des offices centraux de marchandises (2).

Mouvement du commerce extérieur
et consommation intérieure.

Un arrêté ministériel en date du 13 mai 1940, pris en exécution d'un arrêté royal du 25 août 1939, a rendu la licence d'exportation obligatoire à partir du 15 mai 1940 pour la houille et les agglomérés de houille.

Il a été omis d'indiquer, dans le rapport sur l'année 1939, qu'un arrêté ministériel du 10 octobre 1939, pris en exécution d'un arrêté royal du 28 août 1939, avait appliqué la même mesure au coke dès le 11 octobre 1939.

(1) Prix fixés par l'arrêté du 30 décembre 1940.

(2) Ces arrêtés ont été annulés par l'arrêté-loi du 5 mai 1944.

Pour tirer convenablement parti des statistiques mensuelles de la douane, il y a lieu de mettre à part les quatre premiers mois de l'année, antérieurs au commencement des hostilités en territoire belge (10 mai 1940).

D'autre part, dans l'autre partie de l'année comprenant la période des hostilités (du 10 au 28 mai 1940) et la période d'occupation par l'armée allemande, il faut considérer séparément les quatre derniers mois, étant donné qu'à partir du mois de septembre 1940, la statistique douanière n'a plus indiqué les importations et les exportations de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, mais bien celles du territoire restant soumis à la juridiction administrative belge, c'est-à-dire de la Belgique moins la région d'Eupen, Malmédy et Saint-Vith.

Force est donc de diviser l'année 1940 en trois périodes de quatre mois chacune.

a) Période du 1^{er} janvier au 30 avril 1940 (Territoire de l'Union belgo-luxembourgeoise).

Pendant les quatre premiers mois de l'année 1940, la consommation de combustibles, exprimée en houille, dans l'Union belgo-luxembourgeoise a été de 10.485.000 tonnes, alors qu'elle avait été pour l'année 1939 entière de 29.279.000 tonnes.

Les importations de combustibles se sont élevées à 1.118.000 ne couvrant que 17,7 p. c. de la consommation, contre 21,2 p. c. pour l'année 1939 entière. Elles ont été fournies presque exclusivement par les trois pays qui étaient précédemment les principaux fournisseurs et qui sont restés d'ailleurs dans le même ordre au point de vue de leur importance relative à cet égard : l'Allemagne, les Pays-Bas et la Grande-Bretagne.

Les exportations de houille, de coke et d'agglomérés de houille ont atteint 2.320.000 tonnes, contre 7.666.000 tonnes pour l'année 1939 entière. Ainsi exprimées en houille, elles correspondent à 21 p. c. de la production des quatre mois considérés, contre 25,6 p. c. en 1939. La France est restée comme précédemment le principal pays de destination.

b) Période du 1^{er} mai au 31 août 1940 (Territoire de l'Union belgo-luxembourgeoise).

Pendant les mois de mai à août inclusivement, la consommation est tombée à 3.973.000 tonnes. Les importations ont été de 180.000 tonnes et les exportations de 279.000 tonnes seulement.

c) Période du 1^{er} septembre au 31 décembre 1940 (Territoire restant soumis à la juridiction administrative belge).

Pour les quatre derniers mois de l'année, la consommation intérieure, établie cette fois pour le territoire restant soumis à la juridiction administrative belge, en tenant compte des chiffres douaniers d'importation et d'exportation, est évaluée à 8.827.000 tonnes. Ce tonnage est toutefois supérieur à la réalité par suite d'une erreur par défaut sur l'exportation, comme il est expliqué ci-après.

Les importations ont été réduites à une quantité minime de provenance française (83.000 tonnes).

Les exportations comprennent les envois vers le Luxembourg, comptés précédemment dans la consommation intérieure de l'Union belgo-luxembourgeoise. L'Allemagne y intervient pour une part relativement importante, tandis que les postes se rapportant aux pays d'outre-mer et aux charbons de soute ont disparu. Le total, exprimé en houille, est de 1.169.000 tonnes, soit 12,5 p. c. de la production de la période considérée. Toutefois, cette quantité est inférieure à la réalité parce que toutes les exportations vers l'Allemagne n'ont pu être enregistrées. La correction qui devrait être opérée ne porte guère que sur la houille : le Comptoir belge des Charbons indique comme exportations de houille 987.000 tonnes, soit 397.000 tonnes de plus que la douane.

TABLEAU N° 16.

IMPORTATIONS DU 1^{er} JANVIER AU 30 AVRIL 1940
(Territoire de l'Union belgo-luxembourgeoise)
(en milliers de tonnes)

Pays de provenance	Houill	Coke	Agglomérés	Total (1)
Allemagne . . .	180	257	4	517
Pays-Bas . . .	143	140	8	332
Grande Bretagne	250	4	—	255
France . . .	5	1	—	6
Pologne . . .	8	—	—	8
Totaux . . .	586	402	12	1.118

TABLEAU N° 17.

EXPORTATIONS DU 1^{er} JANVIER AU 30 AVRIL 1940
(Territoire de l'Union belgo-luxembourgeoise)
(en milliers de tonnes)

Pays de destination	Houille	Coke	Agglomérés	Total (1)
France . . .	992	371	190	1.646
Pays-Bas . . .	205	3	5	214
Suisse . . .	133	22	58	213
Italie . . .	34	—	—	34
Suède . . .	4	9	6	22
Argentine . . .	10	—	—	10
Maroc français . . .	8	—	—	8
Congo belge . . .	1	—	5	5
Autres pays . . .	10	5	—	16
Provis. de bord (2)	197	—	49	152
Totaux . . .	1.504	410	313	2.320

(1) Le coke et les agglomérés sont comptés dans le total pour leur équivalent en houille crue.

(2) Pour bateaux belges et pour bateaux étrangers.

TABLEAU N° 18.

IMPORTATIONS DU 1^{er} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 1940
(Territoire soumis à la juridiction administrative belge)
(en milliers de tonnes)

Pays de provenance	Houille	Coke	Agglomérés	Total (1)
France . . .	80	2	1	8
Totaux	80	2	1	83

TABLEAU N° 19.

EXPORTATIONS DU 1^{er} SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE 1940
(Territoire soumis à la juridiction administrative belge)
(en milliers de tonnes)

Pays de provenance	Houille	Coke	Agglomérés	Total (1)
Luxembourg . . .	82	430	15	655
Allemagne . . .	242 (a)	—	—	242 (a)
France . . .	215	1	6	221
Pays-Bas . . .	49	—	—	49
Suisse . . .	2	—	—	2
Totaux	590 (a)	431	21	1.169 (a)

(a) Donnée inférieure à la réalité, toutes les exportations vers l'Allemagne n'ayant pu être enregistrées par le service de la douane.

(1) Le coke et les agglomérés sont comptés dans le total pour leur équivalent en houille crue.

TABLEAU N° 20.

CONSOMMATION (en milliers de tonnes).

	1935	1937	1938	1939	1940 janvier à avril	1940 mai à août	1940 septemb. à déc.
Production . . .	26.506	29.859	29.585	29.835	11 048 (1)	5.152 (1)	9.399 (1)
Importation . . .	6.972	10.457	7.096	6.205	1.118	180	83
Exportation . . .	5.924	6.707	6.906	7.666	2.320	279	1.169
Différence des stocks (2) . . .	-973	-408	+1.537	-896	-639	+1 080	+66
Consommation . . .	23.527	34.017	28.238	29.279	10.485	3.973	8.247
					Union belgo-lux.		Belgique

Résultats d'exploitation.

Le tableau n° 21 indique pour les différents districts la valeur des charbons extraits, le montant des dépenses et le résultat de l'exploitation en francs par tonne.

Le tableau n° 22 récapitule les résultats annuels de l'exploitation de 1931 à 1940. Cette période décennale comprend quatre années déficitaires consécutives et six années bénéficiaires parmi lesquelles les années 1937 et 1940 ont été les meilleures.

(2) Le signe + indique une augmentation de stock au cours de l'année; le signe - une diminution

TABLEAU N° 21.
Résultats de l'exploitation des mines de houille en 1940.

Districts	Nombre de mines		Production nette en tonnes	Valeur des charbons extraits		Montant des dépenses		Différence boni (+) ou mali (-)	
	en boni	en mali		globale fr.	fr. par tonne	global fr.	fr. par tonne	globale fr.	fr. par tonne
Couchant de Mons	8	3	4.103.710	734.704.300	179,03	649.535.700	158,28	+ 85.168.600	+ 20,75
Centre . . .	8	1	3.635.090	639.377.200	174,24	563.228.800	154,94	+ 70.148.900	+ 19,30
Charleroi . . .	23	3	1.535.730	1.155.648.700	176,82	1.027.641.200	157,23	+ 128.007.500	+ 19,59
Namur . . .	3	3	310.920	58.155.100	187,07	54.644.600	175,75	+ 3.520.500	+ 11,32
Liège . . .	21	4	4.542.580	884.562.200	194,73	806.402.300	177,52	+ 78.159.900	+ 17,21
Bassin du Sud	63	14	19.128.030	3.466.457.500	181,22	3.101.452.100	162,14	+ 365.005.400	+ 19,08
Campine . . .	6	1	6.411.160	1.199.034.100	187,02	886.610.000	138,29	+ 312.424.100	+ 48,73
Royaume . . .	69	15	25.539.190	4.665.491.600	182,68	3.988.062.100	156,15	+ 677.429.500	+ 26,53
Groupe des 69 mines en boni . . .			23.415.930	4.287.481.800	183,10	3.586.269.500	153,15	+ 701.212.300	+ 29,95
Groupe des 15 mines en mali . . .			2 193.260	378.009.800	178,03	401.792.600	189,23	- 23.782.800	- 11,20

TABLEAU N° 22.

Récapitulation des résultats par tonne de 1931 à 1940.

Boni (+) ou mali (—) en francs par tonne

Districts	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939	1940
Couchant de Mons.	-19,25	-20,69	-10,69	-6,63	+0,96	+2,58	+12,63	-2,86	+4,77	+20,75
entre	-14,13	-11,25	-14,58	-9,75	+6,46	+11,38	+20,52	+6,69	-15,88	+19,30
Charleroi	-11,26	-7,74	-1,98	-4,64	+7,45	+10,07	+22,05	+11,27	+11,86	+19,59
Namur	-10,14	-1,09	+2,00	-2,52	+5,98	+12,43	+29,59	+16,61	+16,42	+11,32
Liège.	-6,46	-2,44	-3,22	-7,03	+5,26	+7,06	+13,65	+4,43	+6,71	+17,21
Bassin du Sud	-12,39	-9,57	-6,36	-6,57	+5,27	+8,00	+17,84	+5,87	+10,01	+19,08
Campine.	-23,85	-17,74	-4,57	+0,92	+12,66	+19,83	+28,61	+10,49	+26,52	+48,73
Royaume	-14,17	-11,06	-6,02	-4,99	+6,85	+10,66	+20,24	+6,89	+14,01	+26,53